



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 149825

Valable du 23/09/2025 au 02/02/2026

**EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES
 INFRASTRUCTURES EST
 130 RUE PIERRE GILLES DE GENNES
 54710 LUDRES**

**RAISON SOCIALE : EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES INFRASTRUCTURES EST
 DENOMINATION COMMERCIALE : EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES INFRASTRUCTURES EST**

**SIRET : 38875870800076
 Forme Juridique : SAS
 Responsable légal : GRATIUS MARC
 N° Dossier : 43-RD-49866-54
 N° Client : 49866**

**Tel : 0672818733
 E-mail : Elisabeth.THOMAS@eiffage.com
 Assurance Responsabilité Civile : SMA BTP
 Assurance Décennale : SMA BTP**

Qualification selon référentiel : Solaire Photovoltaïque - SPV

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
SPV1 : SPV - indice 1 (puissance installée inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 5 (50 à 250 exécutants)	03/02/2023	02/02/2027
SPV2 : SPV - indice 2 (puissance installée supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA)	Classe 5 (50 à 250 exécutants)	03/02/2023	02/02/2027
Mention			
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement		03/02/2023	02/02/2027
Catégories de travaux			
Panneaux solaires photovoltaïques		03/02/2023	02/02/2027

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
 En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations,
 notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents,
 se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 23 septembre 2025

Thierry SCHOTT
 Président de Qualifelec

Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
 109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
 Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z